

Régulation du trafic sur les quais hauts

Dans le cadre de la régulation du trafic les effectifs de la préfecture de police veillent quotidiennement à ce qu'aucun arrêt ou stationnement de véhicule ne vienne perturber le trafic sur les quais hauts.

Afin de garantir le partage de la voie publique et la possible progression des véhicules d'urgence en cas de besoin, ils s'assurent également qu'aucun véhicule non autorisé n'emprunte les voies bus.

A titre d'exemple le 23 novembre 2016, 162 procès-verbaux ont été relevés par vidéo-verbalisation dans les voies réservées et les files de circulation:

- 86 sur le Bd St Germain (84 pour circulation et stationnement dans les couloirs bus et 2 pour stationnements gênants)

- 76 PV sur les quais de la rive droite, tous pour circulation dans les voies de bus.